

Séance du 14 juin 2024

N° 2024.08

Objet : Compte administratif 2023 – Election du Président de séance.

Date de Convocation

Le 07 juin 2024

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

Etaient présents :

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

M. Laurent RICHARD, Président,
Mme Guylène BIGOT, M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE,
M. Philippe BEAUVAIS, Mme Eliane FAVRON, Mme Katia CHAUVET,
M. Gilles BACHELET, Mme Aurélie SCHEMEL, Mme Fabienne TURBERT,
Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Françoise MORISSE, Mme Pascale AUDEBRAND.

Absents excusés : Mme Sophie FOURNIAU, Mme Martine DELIGEON, Mme Bénédicte BEYENS, Jaqueline DUPRAT.

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT.

Les articles L.1612-1 au L.1620.-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dispositions financières et comptables des Centres d'Action Sociale pose le principe selon lequel, dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil d'Administration élit un président de séance autre que le Président du CCAS.

Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion du compte administratif.

Toutefois, le Président doit se retirer au moment du vote du compte administratif et ne peut pas y prendre part.

Monsieur le Président demande si un ou des candidats se déclare.

Considérant la ou les candidatures présentées, il est procédé au vote selon les modalités retenues par le Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder, à main levée, à la désignation du président de séance pour le point concernant le vote du compte administratif ;
- De déclarer Monsieur Philippe BEAUVAIS, président de séance ;

La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT



Le Président,
Laurent RICHARD

